



# CdG 50

Centre de Gestion de la fonction  
Publique Territoriale de la Manche

✉ 139, Rue Guillaume Fouace  
CS 12309

50009 SAINT-LO CEDEX

☎ 02.33.77.89.00

☎ 02.33.57.07.07

e-mail : [cdg50@cdg50.fr](mailto:cdg50@cdg50.fr)



« DOCUMENT UNIQUE »



*De la Commune de*

**SAINT PREVENTISTE**



**Réalisé le : 01/01/2011**

**Mis à jour le : .../.../...**

# SOMMAIRE

A. METHODOLOGIE	p. 4
B. DESCRIPTION : <b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	p. 8
C. LES RISQUES : <b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	
La chute de plain-pied	p. 9
La chute de hauteur	p. 9
La manutention manuelle	p. 10
Les effondrements et chutes d'objets	p. 10
Les machines et outils .....	p. 10
La circulation des véhicules et engins	p. 11
Les produits et substances dangereuses	p. 12
L'électricité	p. 12
L'incendie / explosion	p. 13
L'ergonomie au poste de travail .....	p. 13
Le bruit	p. 13
L'ambiance thermique	p. 14
Le travail sur écran	p. 14
L'éclairage	p. 15
L'hygiène au travail .....	p. 15
Le public et les usagers	p. 16
L'organisation du travail	p. 16
Les entreprises extérieures	p. 17
Les vibrations	p. 17
Les rayonnements .....	p. 17
L'environnement aquatique	p. 17
La manutention mécanique	p. 17
L'ambiance chimique	p. 17
Les agents biologiques	p. 17
D. DESCRIPTION : <b>SERVICE TECHNIQUE</b>	p. 18
E. LES RISQUES : <b>SERVICE TECHNIQUE</b>	
La chute de plain-pied	p. 19
La chute de hauteur	p. 19
La manutention manuelle	p. 20
La manutention mécanique	p. 20
Les effondrements et chutes d'objets .....	p. 21
Les machines et outils	p. 22
La circulation des véhicules et engins	p. 23-24
Les produits et substances dangereuses	p. 25
L'électricité	p. 26
L'incendie / explosion .....	p. 27
L'ergonomie au poste de travail	p. 28
Le bruit	p. 28
Les vibrations	p. 29
L'ambiance chimique	p. 29
Les agents biologiques .....	p. 30

L'ambiance thermique	p. 31
L'éclairage	p. 32
Les rayonnements	p. 32
L'hygiène au travail	p. 33
L'environnement aquatique .....	p. 34
Le public et les usagers	p. 34
L'organisation du travail	p. 35
Les entreprises extérieures	p. 35
Le travail sur écran	p. 35
F. PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION : <b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	p. 36
G. PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION : <b>SERVICE TECHNIQUE</b>	p. 38

EXEMPLE

## A. METHODOLOGIE

### Avant-propos :

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 rend obligatoire la réalisation et la mise à jour annuelle dans un « Document Unique », du résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Le guide méthodologique proposé par le Centre de Gestion (approuvé le 21 juin 2005 par les membres du Comité Technique Paritaire) va nous permettre non seulement de réaliser le « Document Unique » imposé par la réglementation, mais également d'initier une démarche de prévention en définissant des actions de prévention sur les risques identifiés. Le « Document Unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité au travail. Celui-ci donnera une vue d'ensemble des risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles dans la commune.

### Préparatifs :

✓ Constituer un groupe de travail :

Afin de mener à bien cette évaluation, Monsieur le Maire de SAINT PREVENTISTE a mis en place un groupe de travail qui interviendra tout au long de l'évaluation.

Ce groupe de travail est constitué de :

- L'élu chargé du personnel, désigné pilote de la démarche
- Le responsable de l'Unité de Travail évaluée (responsable du service administratif, technique...)
- L'ACMO qui va être garant de la méthode d'évaluation
- Des agents appartenant à l'Unité de Travail qui connaissent les réalités du terrain

✓ Définir les Unités de Travail :

Le décret 2001-1016 précise que l'employeur doit réaliser une évaluation qui comportera un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la commune de SAINT PREVENTISTE.

Qu'est-ce qu'une unité de travail ?

L'unité de travail est composée d'un ensemble d'agents réalisant les mêmes activités et permet par conséquent, un regroupement d'individus exposés à des risques similaires. Ainsi, elle peut s'envisager par service, par équipe, par poste de travail selon les situations de travail et la taille de la collectivité.

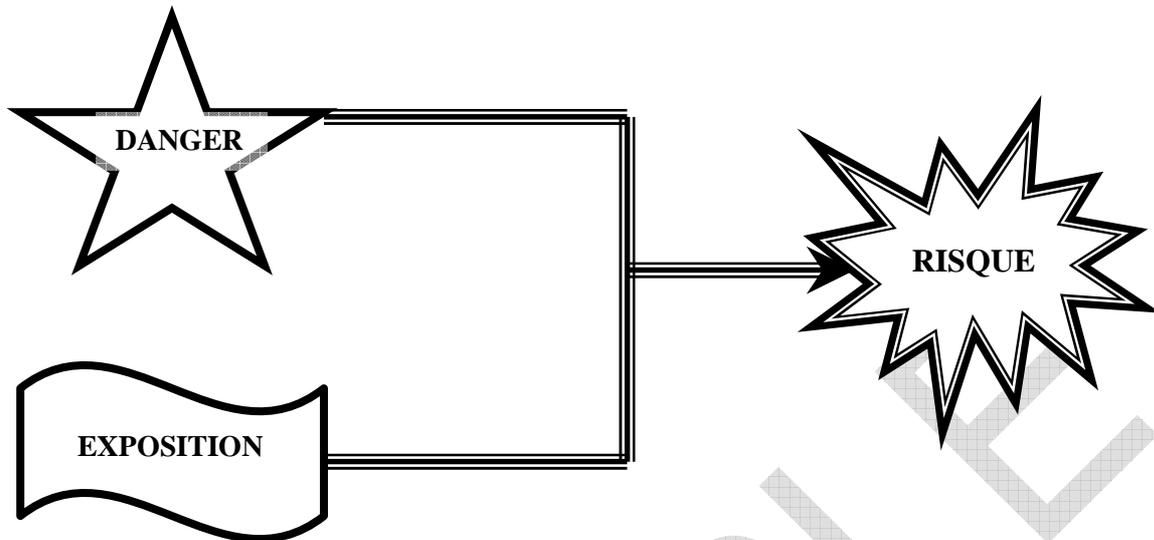
Unités de travail définies :

- ↗ Service Administratif
- ↗ Service Technique
- ↗ ....

Un exemplaire du guide a donc été utilisé pour chacune des unités de travail de la commune de SAINT PREVENTISTE.

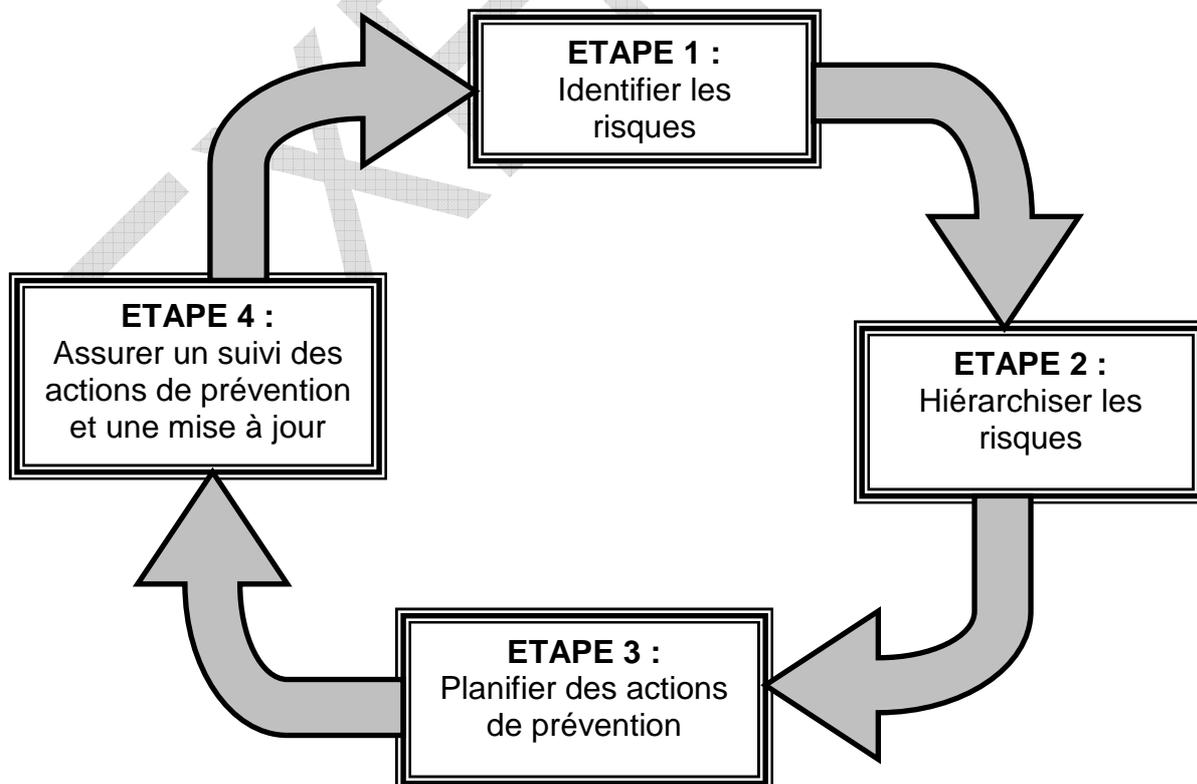
RAPPEL :

Définition : RISQUE ≠ DANGER



Il n'y a pas de risque sans danger ; le risque est la conjonction d'un danger et d'une exposition.

## Les grandes étapes de l'évaluation des risques



## **ETAPE 1 : Identifier les risques**

- ⊕ Décrire les unités de travail en listant l'ensemble des activités et des équipements de travail utilisés par les agents. Ces éléments devront apparaître lors de l'identification des risques.
- ⊕ Traiter successivement toutes les questions.
- ⊕ Pour chaque question correspondant à des exemples de situations dangereuses :



Répondre par **OUI** ou **NON**

- La réponse **OUI** indique qu'un danger existe. Un agent en présence de cette situation dangereuse encourt donc un risque.
- La réponse **NON** indique qu'il n'y a pas de danger.

### *L'ensemble des réponses OUI identifie les risques à évaluer*

- ⊕ La colonne « Observations, commentaires » apporte des précisions sur la situation dangereuse rencontrée.  
Pour chaque situation dangereuse, il sera précisé le niveau de maîtrise du risque :
  - ↪ **Risque maîtrisé** : Situation dangereuse pour laquelle des mesures de prévention efficaces existent.
  - ↪ **Risque non maîtrisé** : Situation dangereuse pour laquelle les mesures de prévention sont inexistantes ou insuffisantes et pour laquelle des solutions sont proposées dans le plan d'actions de prévention.
- ⊕ La colonne « Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque » permet de lister les mesures de prévention déjà prises pour limiter un risque. Celles-ci peuvent être :
  - équipements de travail mis à disposition (ex : diable pour la manutention, garde-corps sur une plate-forme de stockage en hauteur...)
  - des équipements de protection individuelle (ex : gants pour la manutention, tenue haute visibilité pour l'intervention en bord de route...)
  - des formations (ex : conduite de véhicules, habilitation électrique...)
  - des consignes, etc.

## **ETAPE 2 : Hiérarchiser les risques**

Lors de la première étape, de nombreux risques ont été mis en avant. Il est donc difficilement envisageable de pouvoir résoudre en même temps tous les problèmes soulevés.

Une hiérarchisation des risques par unités de travail a donc été faite par le groupe de travail afin de faire ressortir les priorités. Ce classement des risques est reporté sur les « Plan d'actions de prévention » de chacune des unités de travail.

### **ETAPE 3 : Planifier des actions de prévention**

La mise au point des plans d'actions consiste à rechercher des solutions face aux risques identifiés en appliquant les principes généraux de prévention (art. L.4121-2 du Code du Travail).

Les mesures de prévention envisagées sont reportées sur les « Plan d'actions de prévention » de chaque unité de travail.

### **ETAPE 4 : Assurer un suivi des actions de prévention et une mise à jour**

La réalisation du « Document Unique » s'inscrit dans une démarche dynamique et devra donc pour cela prendre en compte :

- les changements techniques et organisationnels découlant de la mise en œuvre du plan d'actions de prévention,
- l'évolution de l'activité des unités de travail,
- l'apparition de nouveaux risques (nouveaux équipements, technologies, installations, produits, locaux, etc...).

Une mise à jour obligatoire et au minimum annuelle sera menée par le groupe de travail.

## B. DESCRIPTION : **SERVICE ADMINISTRATIF**

NOM DE L'UNITE DE TRAVAIL : **SERVICE ADMINISTRATIF**

Effectif : 3 agents à temps complet

	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES (locaux, véhicules, machines, outils, produits...)
1	Travail administratif Accueil téléphonique et physique	Bureaux équipés de mobiliers, matériels informatiques, téléphones, armoires de rangement, massicot manuel, cutter, stock de raticide

EXEMPLE

## C. LES RISQUES : SERVICE ADMINISTRATIF

<b>RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED</b>				
C'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le sol est-il rendu glissant par des produits répandus (eau, huile, gazole, débris...), par les conditions climatiques (feuilles, neige, verglas...) ?	x		Entrée du personnel glissante en cas de pluie. => Risque maîtrisé	Tapis de sol à l'entrée du personnel.
Le sol est-il inégal (petite marche, fosse de visite...) ou défectueux (trou...) ?		x		Bon état des sols intérieurs et extérieurs.
Le passage est-il encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes... ?	x		Câbles électriques au sol dans couloir de circulation du secrétariat => Risque non maîtrisé	

<b>RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR</b>				
C'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de la chute est grande.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Existent-ils des zones à plusieurs niveaux (échelles, escaliers, quai, fosse, stockages...) ?	x		Marches déformées pour accéder à l'étage. => Risque non maîtrisé	Escalier bien éclairé avec rambarde.
Des travaux en hauteur sont-ils réalisés (toitures, charpentes, plafonds, vitres, poteaux, arbres...) ?	x		Accès en hauteur dans armoires de rangement. => Risque maîtrisé	Marchepieds en bon état

**RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE (charge ou personne)**

C'est un risque de blessure et, dans certaines conditions de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
L'activité exige-t-elle des manutentions de poids élevé (supérieurs à 50 Kg pour les hommes et 25 Kg pour les femmes) ?		X		Chariot de manutention
L'activité exige-t-elle des manutentions répétées et à cadences élevées ?		X		
L'activité nécessite-t-elle la manipulation d'objets coupants, glissants, encombrants, à température élevée ou basse... ?	X		Ouverture avec cutter des cartons (ramettes, fournitures) => Risque non maîtrisé	

**RISQUE LIE AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS**

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des objets sont-ils stockés en hauteur (dessus d'armoires, racks, étagères, en tas, en silo, en trémies...)?	X		Etagères et armoires dans bureaux et différents locaux => Risque maîtrisé	Nombreuses armoires et étagères en bon état et non surchargées (bureaux, archives, fournitures).
Les moyens de stockage sont-ils inadaptés ou en mauvais état (poids et volume des charges, type et état des palettes...)?		X		

**RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS**

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'une partie de machine ou d'un outil portatif.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des parties mobiles (courroie, engrenage, arbre, pièce, outil...) sont-elles accessibles au personnel ?		X		Massicot manuel et broyeur à papiers en bon état.

## RISQUE LIE A LA CIRCULATION DES VEHICULES ET ENGIN

C'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou contre un obstacle, au sein de la collectivité ou sur la voie publique. C'est également un risque d'accident de la circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de sa collectivité (accident de mission) ou un trajet entre son domicile et son lieu de travail (accident de trajet).

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
<i>Dans les locaux de la collectivité</i>				
Existe-t-il des zones de circulation commune aux piétons et aux véhicules ?		x		Trottoir et parking matérialisés
Les zones de circulation et de manœuvre sont-elles étroites, encombrées, en mauvais état ou mal éclairées ?		x		Emplacements de parking signalés. Sol goudronné. Parking éclairé.
La vitesse de circulation est-elle élevée ?		x		La conception du parking ne permet pas d'acquies une vitesse de circulation importante.
<i>Hors des locaux de la collectivité</i>				
Des voitures, camions ou engins de chantier interviennent-ils sur la voie publique sans être équipés d'une signalisation adaptée (feux spéciaux, bandes réfléchissantes...) ?		x	Sans objet : Pas de véhicule de service	
La formation et le recyclage des utilisateurs sont-elles inexistantes ou insuffisantes (permis de conduire, stage de conduite...) ?	x		Env. 15000 kms par an (trajet domicile - travail) => Risque non maîtrisé	L'ensemble du personnel est titulaire du permis B.
L'activité implique-t-elle des contraintes d'organisation (excès de vitesse), de communication (téléphone au volant) qui nuisent au respect de certaines règles du Code de la Route ?		x		

## RISQUE LIE AUX PRODUITS ET SUBSTANCES DANGEREUSES

C'est un risque d'irritation, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des produits toxiques (T), nocifs (Xn), corrosifs (C), irritants (Xi) sont-ils présents ?	x		Raticide à distribuer. => Risque non maîtrisé	Produits conditionnés dans des sachets individuels étanches et signalés. Produit stocké dans le local entretien.
Des mélanges de produits incompatibles sont-ils faits (par ex : détartrant + eau de javel) ?		x		
Des émissions de poussières (sciure de bois...) ou de fumées (soudure, gaz d'échappement...) sont-elles constatées sur les postes ?		x		

## RISQUE ELECTRIQUE

C'est un risque de brûlure, d'électrisation ou d'électrocution (décès) consécutivement à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des conducteurs électriques nus sous tension sont-ils accessibles : armoires électriques ouvertes, lignes aériennes ou souterraines... ?		x		Installations électriques aux normes actuelles. Coupe d'urgence électrique accessible et signalée dans armoire électrique signalée.
Utilise-t-on du matériels défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée, cache de protection abîmé ou inexistant... ?		x		Mise au rebut systématique des équipements défectueux.
Les installations sont-elles vérifiées irrégulièrement (moins d'une fois / an) ?		x		Contrôle annuelle des installations et levée des observations systématiques.
Les interventions sur armoires ou installations électriques sont-elles effectuées par du personnel non-habilité ?	x		Changement en interne des ampoules sur les luminaires. => Risque maîtrisé	Agent possédant un titre d'habilitation électrique BR

<b>RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION</b>				
C'est le risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le matériels de lutte contre l'incendie sont-ils inadaptés, inaccessibles, non vérifiés... ?		X		Extincteurs, alarme incendie et système de désenfumage vérifiés périodiquement.
Les dégagements (portes, couloirs, issues de secours...) sont-ils condamnés, obstrués ?		X		Sorties de secours (2) au RDC dégagés. BAES présents.
Le personnel est-il non formé aux consignes à suivre en cas d'incendie ?	X		Personnel non formé à la manipulation des extincteurs. Absence d'exercices d'évacuation. => Risque non maîtrisé	Consignes incendie et plans d'évacuation affichés.

<b>RISQUE LIE A L'ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL</b>				
C'est un risque de fatigue ou de blessure et, dans certaines conditions de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des postures contraignantes ...				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
L'activité impose-t-elle des postures de travail prolongées (positions à genou, accroupie, courbée, avec contorsions, bras levé, bras tendu...) ?	X		Standard d'accueil téléphonique. => Risque maîtrisé	Oreillette sans fil.

<b>RISQUE LIE AU BRUIT</b>				
Le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates, masque les signaux d'alarme. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le personnel est-il exposé à des bruits continus émis par des machines, des compresseurs, des moteurs, des imprimantes, du public... ?	X		Principales nuisances sonores liées aux sonneries téléphoniques et imprimante. => Risque maîtrisé	Un agent par bureau. Réglages des volumes des sonneries de téléphone. Local spécifique copieur.
La communication orale est-elle gênée ?		X		

<b>RISQUE LIE A L'AMBIANCE THERMIQUE</b>				
C'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises, coup de chaleur, maladies pulmonaires ou ORL...) et la sécurité.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
La température des locaux est-elle inadaptée au travail demandé ?		x		Hiver : Locaux chauffés. Maintenance et contrôle réguliers de la chaudière. Été : Ventilation mécanique permanente des locaux. Distributeur d'eau fraîche à disposition.

<b>RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECRAN</b>				
C'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut être à l'origine de maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques).				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le mobilier est-il inadapté à la morphologie du personnel et à l'agencement des éléments de travail ?		x		Mobiliers et aménagements adaptés. Un agent par bureau. Deux agents dans un bureau plus grand. Sièges en bon état. Repose pieds à disposition.
Un éblouissement est-il constaté sur l'écran lié aux reflets de l'éclairage naturel, de lampes...?		x		Stores occultants. Écrans plats sur l'ensemble des postes limitant les reflets.
L'impossibilité de régler certains paramètres (couleur d'écran, taille des caractères...) est-elle mise en évidence ?		x		Écrans plats récents et de bonnes qualités.
Le personnel éprouve-t-il des difficultés dans l'utilisation des logiciels : défaut de formation, erreurs fréquentes...?		x		Formations initiales et continues à l'utilisation des logiciels classiques (word, excel) et spécifiques (comptabilité...).

<b>RISQUE LIE A L'ECLAIRAGE</b>				
C'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent d'accident (chute, heurt ...) ou d'erreur.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le poste de travail est-il insuffisamment éclairé pour l'activité exercée (plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être puissant) ?		X		Eclairage naturel important (baies vitrées). Eclairage par néons dans les bureaux. Lampes d'appoint.
L'éclairage est-il éblouissant (lampe nue, rayonnement du soleil...) ?		X		Stores occultants. Luminaires avec grille de défilement dans les bureaux. Vasques et caches de protection dans les couloirs.
Les zones de passage (allée, escalier...) sont-elles peu ou pas éclairées ?		X		Eclairage dans les couloirs de circulation à l'étage, au RDC.

<b>RISQUE LIE A L'HYGIENE AU TRAVAIL</b>				
C'est un risque sanitaire lié au non respect des règles d'hygiène élémentaires. Pour certaines activités (restauration, agroalimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Y a-t-il une absence de sanitaires ou des sanitaires insalubres ?		X		1 WC et 1 lavabo au RDC (pour le personnel). 2 WC (dont 1 handicapé) et 2 lavabos, 1 urinoir au RDC (installation destinée au public). Installations équipées de distributeur de savon et d'essuie-mains en papier.
Les agents fument-ils sur les lieux de travail ?	X		Les agents et le public fument à l'extérieur. => Risque maîtrisé	Interdiction de fumer dans les locaux. Panneaux d'interdiction de fumer affichés. Cendriers extérieurs à l'entrée du public et du personnel.
Y a-t-il une absence de moyens pour les premiers soins et notamment les blessures bénignes... ?	X		Trousse de premiers secours non à jour. => Risque non maîtrisé	Un agent est titulaire du PSC 1. Un défibrillateur est installé à l'entrée.
Les locaux sont-ils insalubres		X		Entretien quotidien des locaux. Ventilation mécanique permanente (VMC) dans les bureaux et les sanitaires.
Les agents s'alimentent-ils sur les lieux de travail ?	X		Quelques agents mangent ponctuellement sur place. => Risque maîtrisé	Cafétéria avec table, chaises, évier, frigo et micro ondes.

<b>RISQUE LIE AU PUBLIC ET AUX USAGERS</b>				
C'est un risque d'atteinte physique et/ou psychologique lié au contact avec du public ou des usagers de la collectivité.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Les agents sont-ils confrontés à des comportements d'incivilités (menaces, insultes...)?	x		Ponctuellement par téléphone ou au guichet. => Risque maîtrisé	Echanges avec élus et entre agents du service sur les situations difficiles. 1 agent formé à l'accueil du public difficile.
Les agents sont-ils victimes d'agressions physiques ?		x		Présence de collègues à proximité.

<b>RISQUE LIE A L'ORGANISATION DU TRAVAIL</b>				
C'est un risque pouvant être à l'origine de stress, de surmenage débouchant éventuellement sur des phases de démotivation, de dépression. C'est un facteur relativement fréquent d'accident ou d'erreur (accumulation de fatigue, précipitation...).				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Y a-t-il du personnel à des postes de travail isolé ?		x		
Le travail est-il réalisé en flux tendus, à la quitte ?		x		Horaires de travail fixes.
Les agents sont-ils confrontés à des surcharges de travail ?	x		Surcharge de travail occasionnelle en fonction des dossiers à traiter. => Risque non maîtrisé	Agents expérimentés. Formations réglementaires et juridiques régulières.
L'information des nouveaux agents (saisonnier...) est-elle inexistante ?		x		Formations au poste assurées par le responsable du service.

<b>RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES</b>				
Risque d'accident lié à la coactivité entre plusieurs entreprises ou entre la collectivité et les entreprises.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
La collectivité fait-elle intervenir des entreprises extérieures ou d'autres collectivités pour des opérations d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux, d'installation de luminaires, de gardiennage... ? (plan de prévention)	x		Entreprise de nettoyage des vitres (travaux dangereux). => Risque non maîtrisé	
Des fournisseurs viennent-ils charger et/ou décharger des marchandises ? (protocole de sécurité)	x		Livraisons du fuel de chauffage. => Risque non maîtrisé	Rendez vous préalable à la livraison.

<b>RISQUE LIE AUX VIBRATIONS</b>			
Risque de lésion tendineuse, musculaire, neurologique ou vasculaire au niveau des membres supérieurs			
Sans objet			

<b>RISQUE LIE AUX RAYONNEMENTS</b>			
Risque d'atteinte locale (peau - œil) ou générale avec effets irréversibles possibles. Le risque est fonction de la dose absorbée.			
Sans objet			

<b>RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE</b>			
C'est un risque de noyade pour les personnes travaillant à proximité d'un plan d'eau			
Sans objet			

<b>RISQUE LIE A LA MANUTENTION MECANIQUE</b>			
C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage,			
Sans objet			

<b>RISQUE LIE A L'AMBIANCE CHIMIQUE</b>			
C'est un risque d'asphyxie lié à des interventions dans des milieux pauvres en oxygène.			
Sans objet			

<b>RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES</b>			
Risque d'infection, d'intoxication, de réaction allergique ou de cancer suite à l'exposition à des agents			
sans objet			

## D. DESCRIPTION : **SERVICE TECHNIQUE**

NOM DE L'UNITE DE TRAVAIL : **SERVICE TECHNIQUE**

Effectif : 3 agents à temps complet

	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES (locaux, véhicules, machines, outils, produits...)
1	Espaces Verts	Atelier communal, véhicule utilitaire léger, remorque utilitaire, tracteur, chargeur frontal, épareuse, pulvérisateur, tondeuse autoportée, tondeuse, taille haies, débroussailluses, tronçonneuse, carburants, outils à manches, produits phytosanitaires...
2	Voirie	Chargeur frontal sur tracteur, remorque agricole, élingues, brouette, outils à manches, enrobé à froid, peintures routières, sels de déneigement...
3	Bâtiment	Echafaudage roulant, échelles, escabeaux, outillages électroportatifs, peintures, solvants, plâtre, ciment, diable, cutters, location ponceuse à bandes...
4	Assainissement	Lagunages, postes de relevage, portique, palan...
5	Métallerie	Perceuse à colonne, meuleuse d'angle, perceuse, touret, poste de soudage à l'arc, chalumeau, compresseur à air...
6	Fêtes et cérémonies	Location nacelle, guirlandes électriques, fanions...

## E. LES RISQUES : SERVICE TECHNIQUE

<b>RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED</b>				
C'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le sol est-il rendu glissant par des produits répandus (eau, huile, gazole, détritrus...), par les conditions climatiques (feuilles, neige, verglas...)?	x		Huile au sol au pied du bidon. => Risque non maîtrisé	Balayage hebdomadaire des locaux. Salage de la cour en cas de verglas. Chaussures et bottes de sécurité.
Le sol est-il inégal (petite marche, fosse de visite...) ou défectueux (trou...)?		x		Bon état des sols intérieurs (bétonnés) et extérieurs (goudronnés).
Le passage est-il encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes...?	x		Encombrement (matériaux, produits, matériels...) des locaux. => Risque non maîtrisé	Crochets muraux pour outils à manche. Enrouleur pour tuyau d'eau.
Les zones de circulation piétonne sont-elles étroites ou rasantes de machines dangereuses, parties saillantes?		x		

<b>RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR</b>				
C'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de la chute est grande.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Existents-ils des zones à plusieurs niveaux (échelles, escaliers, quai, fosse, stockages...)?	x		Plate forme de stockage non sécurisé (absence de garde corps, échelle amovible). => Risque non maîtrisé	2 Echelles et 2 escabeaux en bon état.
Des travaux en hauteur sont-ils réalisés (toitures, charpentes, plafonds, vitres, poteaux, arbres...)?	x		Installation illuminations de Noël. => Risque maîtrisé  Utilisation échafaudage roulant (agents non formés, échafaudage non vérifié). => Risque non maîtrisé	Location de nacelle. Formation et autorisation de conduite délivrées. 1 Echafaudage roulant.
Les agents utilisent-ils des harnais de sécurité?		x		

<b>RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE (charge ou personne)</b>				
C'est un risque de blessure et, dans certaines conditions de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
L'activité exige-t-elle des manutentions de poids élevé (supérieurs à 50 Kg pour les hommes et 25 Kg pour les femmes) ?	x		Nombreuses manutentions d'objets lourds et/ou encombrants. => Risque non maîtrisé	Tracteur avec chargeur frontal. Véhicule utilitaire léger. Remorques utilitaire et agricole. Diable. Brouette. Portes de l'atelier sectionnelles à ressort. Vêtements de travail, gants de manutention, chaussures et bottes de sécurité.
L'activité exige-t-elle des manutentions répétées et à cadences élevées ?		x		
L'activité nécessite-t-elle la manipulation d'objets coupants, glissants, encombrants, à température élevée ou basse... ?	x		Utilisation de cutters. => Risque non maîtrisé	

<b>RISQUE LIE A LA MANUTENTION MECANIQUE</b>				
C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des appareils de levage sont-ils utilisés (pont roulant, chariots élévateurs, palans, monte-charge, grues...) ?	x		Transpalette sur chargeur frontal du tracteur et palan (appareils non vérifiés). => Risque non maîtrisé	
Des accessoires de levage sont-ils employés (élingues, sangles, crochets, palonnier...) ?	x		Elingues et portique. => Risque non maîtrisé	Mise au rebut des élingues déchirées.
Des moyens de manutention inadaptés à la tâche sont-ils utilisés ?		x		
La formation et le recyclage des utilisateurs d'appareils de levage sont-elles inexistantes ou insuffisantes ?	x		Conduite du tracteur avec chargeur frontal. => Risque non maîtrisé	Voir partie "risque lié à la circulation des véhicules et des engins".

## RISQUE LIE AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des objets sont-ils stockés en hauteur (dessus d'armoires, racks, étagères, en tas, en silo, en trémies...)?	x		Etagères de stockage encombrées et surchargées. => Risque non maîtrisé	Etagères en bois en bon état.
Les moyens de stockage sont-ils inadaptés ou en mauvais état (poids et volume des charges, type et état des palettes...)?		x		Palettes en bon état.
Des travaux sont-ils effectués simultanément à des hauteurs différentes ou à des étages différents (caillebotis, échafaudage, toiture...)?		x		
Des travaux en profondeur sont-ils effectués (tranchées, puits, galeries ... non étayés)?		x		

## RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'une partie de machine ou d'un outil portatif.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des parties mobiles (courroie, engrenage, arbre, pièce, outil...) sont-elles accessibles au personnel ?	x		Pulvérisateur : Protège cardan usagé. => Risque non maîtrisé	Epareuse en bon état. Tronçonnage : 1 agent formé aux techniques de bucheronnage. Bottes de sécurité, guêtres de protection des jambes anti coupure, gants, casque avec visière et protection auditive.
Les dispositifs de sécurité des machines (arrêt d'urgence, détecteur...) sont-ils absents, inefficaces ou désactivés ?	x		Perceuse à colonne : Absence arrêt d'urgence. => Risque non maîtrisé  Tondeuse : L'arrêt automatique du moteur est désactivé. => Risque non maîtrisé	Touret, tronçonneuse, taille haies en bon état. Fourreaux de protection lors du remisage (débroussailleuses, tronçonneuse).
Les protecteurs sont-ils absents sur les machines pour lesquelles il existe un risque de projection (touret, disqueuse...)?	x		Perceuse à colonne : Absence de protection du mandrin. => Risque non maîtrisé  Véhicule utilitaire léger : Absence de cloison de séparation entre le poste de conduite et la caisse. => Risque non maîtrisé	Touret, meuleuse d'angle, 2 débroussailleuses, tondeuse, tondeuse autoportée en bon état. Lunettes et visières de protection.  Véhicule utilitaire léger : Contrôle technique à jour.
Les instructions, notices de sécurité sont-elles inexistantes à proximité des machines ?	x		Absence de notices aux postes. => Risque non maîtrisé	Agents expérimentés. Ensemble des notices d'emploi rangées dans un classeur.
La réparation, la maintenance et le réglage des machines sont-ils réalisés sans consignation ?		x		Bougies débranchées lors d'intervention sur les machines thermiques. Prises électriques débranchées lors d'intervention sur les outillages électriques.

## RISQUE LIÉ À LA CIRCULATION DES VÉHICULES ET ENGINES

C'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou contre un obstacle, au sein de la collectivité ou sur la voie publique. C'est également un risque d'accident de la circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de sa collectivité (accident de mission) ou un trajet entre son domicile et son lieu de travail (accident de trajet).

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
<i>Dans les locaux de la collectivité</i>				
Existe-t-il des zones de circulation commune aux piétons et aux véhicules ?	x		Manque de visibilité à l'intérieur de l'atelier entre les zones de parking, les zones de stockage, les zones de travail et les couloirs de circulation du personnel. => Risque non maîtrisé	
Les zones de circulation et de manœuvre sont-elles étroites, encombrées, en mauvais état ou mal éclairées ?	x		Absence d'un emplacement pour le parking des véhicules personnels. => Risque non maîtrisé	Cour pierrée et éclairée.
La vitesse de circulation est-elle élevée ?		x		La conception de la cour ne permet pas d'acquiescer une vitesse de circulation importante.

## RISQUE LIE A LA CIRCULATION DES VEHICULES ET ENGIN

C'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou contre un obstacle, au sein de la collectivité ou sur la voie publique. C'est également un risque d'accident de la circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de sa collectivité (accident de mission) ou un trajet entre son domicile et son lieu de travail (accident de trajet).

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
<i>Hors des locaux de la collectivité</i>				
L'activité exige-t-elle un travail en bordure de route ?	x		Travaux de voirie, entretien des espaces verts... => Risque maîtrisé	Matériels à disposition (plots, barrières...) 2 Agents formés à la signalisation temporaire (en 2009). Guide et instructions à disposition. Véhicules équipés (voir ci-dessous). Tenues haute visibilité portées (parka, gilet, tee-shirt).
Des voitures, camions ou engins de chantier interviennent-ils sur la voie publique sans être équipés d'une signalisation adaptée (feux spéciaux, bandes réfléchissantes...) ?		x		Véhicule utilitaire léger : Bandes de signalisation + rampe avec gyrophare et tri-flash. Tracteur pour éparage : Bandes de signalisation + gyrophare + tri flash. Tondeuse autoportée : Homologuée route + gyrophare.
La formation et le recyclage des utilisateurs sont-elles inexistantes ou insuffisantes (permis de conduire, stage de conduite...) ?	x		Conduite du Véhicule utilitaire léger (5 000 kms par an). => Risque non maîtrisé  Conduite du tracteur + remorque et de la tondeuse autoportée. => Risque non maîtrisé	3 agents sont titulaire du permis B. 2 agents sont titulaires du permis E(C).
L'activité implique-t-elle des contraintes d'organisation (excès de vitesse), de communication (téléphone au volant) qui nuisent au respect de certaines règles du Code de la Route ?		x		

## RISQUE LIE AUX PRODUITS ET SUBSTANCES DANGEREUSES

C'est un risque d'irritation, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des produits toxiques (T), nocifs (Xn), corrosifs (C), irritants (Xi) sont-ils présents ?	x		<p>Produits phytosanitaires (produits classés nocifs et irritants). =&gt; Risque maîtrisé</p> <p>Peintures et solvants (produits classés nocifs et irritants). =&gt; Risque non maîtrisé</p> <p>Travaux du bâtiment pouvant être réalisés sur des matériaux contenant de l'amiante. =&gt; Risque maîtrisé</p>	<p>Produits phytosanitaires : Charte environnementale. Plan de désherbage. Pulvérisateur calibré et en bon état. Produits stockés dans armoire spécifique ventilée, fermée à clefs avec bac de rétention. Bottes + gants étanches + combinaison étanche + masque A2P3. Vérification annuelle du stock de cartouche A2P3 et consignation dans registre de sécurité. 1 agent formé aux techniques de désherbage. Classeur avec Fiches de Données de Sécurité</p> <p>Peintures : Produits stockés sur étagères ventilées.</p> <p>Amiante : Dossiers Technique Amiante (DTA) des bâtiments communaux réalisés. Les agents consultent les DTA avant leurs interventions et prennent les mesures adaptées.</p>
Des mélanges de produits incompatibles sont-ils faits (par ex : détartrant + eau de javel) ?		x		
Des émissions de poussières (sciure de bois...) ou de fumées (soudure, gaz d'échappement...) sont-elles constatées sur les postes ?	x		<p>Travaux de soudure à l'arc et au chalumeau. =&gt; Risque maîtrisé</p>	<p>Volume de l'atelier important avec bonne ventilation naturelle. Masque respiratoire FFP3.</p>

## RISQUE ELECTRIQUE

C'est un risque de brûlure, d'électrisation ou d'électrocution (décès) consécutivement à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des conducteurs électriques nus sous tension sont-ils accessibles : armoires électriques ouvertes, lignes aériennes ou souterraines... ?		x		Installations électriques aux normes actuelles. Coupure d'urgence électrique accessible et signalée dans armoire électrique signalée.
Utilise-t-on du matériels défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée, cache de protection abîmé ou inexistant... ?		x		Matériels en bon état. Mise au rebut systématique des équipements défectueux.
Les installations sont-elles vérifiées irrégulièrement (moins d'une fois / an) ?		x		Contrôle annuelle des installations et levée des observations systématiques.
Les interventions sur armoires ou installations électriques sont-elles effectuées par du personnel non-habilité ?	x		Petits travaux sur installations électriques (changement de prise, d'interrupteur, d'ampoules...) => Risque maîtrisé	1 agent possédant un titre d'habilitation électrique BR. Outillage isolé, appareils adaptés, gants isolants. Intervention d'une entreprise pour les travaux électriques importants.

## RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION

C'est le risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des matières et objets explosibles (E) : explosifs, feux d'artifices... sont-ils présents ?	x		Compresseur à air (équipement sous pression). => Risque maîtrisé	Maintenance régulière. Vérification tous les 3 ans par un organisme agréé. Consignation dans registre de sécurité de l'atelier.
Des matières inflammables (F) : solides (soufre, sodium, phosphore...) ; Liquides (carburant, white-spirit...) sont-elles employées ?	x		Stockage de carburant (essence, mélange, fuel). Bidons inadaptés et absence de rétention. => Risque non maîtrisé	Citerne de fuel de 300 L à double paroi. Extincteur à proximité du stockage. Interdiction de fumer signalée et respectée.
Des matières comburantes (O) : oxygène, nitrate d'ammonium, peroxyde... sont-elles utilisées ?	x		Bouteilles d'oxygène et d'acétylène (pour travaux de soudure). => Risque maîtrisé	Stockage des bouteilles dans un endroit ventilé, à l'abri des chocs et du soleil. Tuyaux en bon état (changement tous les 5 ans) avec clapets anti-retour. 1 agent formé aux techniques de soudage (en 2007).
La création d'atmosphère explosive avec l'air : gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil : solvant... poussières : bois, farine...est-elle envisageable ?		x		
Existe-t-il un mélange ou un stockage de produits incompatibles ?		x		
Des travaux par points chauds (soudure, meulage...) sont-ils réalisés à proximité de matériaux susceptibles d'engendrer une explosion ou un incendie ?	x		Travaux par points chauds à proximité du stockage de carburants. => Risque non maîtrisé	Extincteur à proximité du stockage. Interdiction de fumer signalée et respectée.
Le matériels de lutte contre l'incendie sont-ils inadaptés, inaccessibles, non vérifiés... ?		x		Extincteurs vérifiés périodiquement.
Les dégagements (portes, couloirs, issues de secours...) sont-ils condamnés, obstrués ?		x		Sorties de secours (2) au RDC dégagés. BAES présents.
Le personnel est-il non formé aux consignes à suivre en cas d'incendie ?	x		Personnel non formé à la manipulation des extincteurs. Absence d'exercices d'évacuation. => Risque non maîtrisé	Consignes incendie affichées.

## RISQUE LIE A L'ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL

C'est un risque de fatigue ou de blessure et, dans certaines conditions de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des postures contraignantes ...

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
L'activité impose-t-elle des postures de travail prolongées (positions à genou, accroupie, courbée, avec contorsions, bras levé, bras tendu...) ?	x		Nombreuses activités impliquant des mouvements amples parfois répétés et forcés (espaces verts, bâtiments, mécanique...). => Risque non maîtrisé	Grand établi dégagé et à hauteur avec étau. Perche télescopique pour peinture aux rouleaux. Location d'une ponceuse à bandes. Tondeuse autoportée avec vidage en hauteur. Epareuse avec déport vers l'avant.

## RISQUE LIE AU BRUIT

Le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates, masque les signaux d'alarme. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le personnel est-il exposé à des bruits continus émis par des machines, des compresseurs, des moteurs, des imprimantes, du public... ?	x		Nombreuses activités génératrices de bruits continus (machines thermiques aux espaces verts, matériels électroportatifs...). => Risque maîtrisé	Prise en compte du niveau sonore des machines lors de leur acquisition. Maintenance régulière des machines thermiques. Protections acoustiques en bon état (silencieux). Cabine fermée sur tracteur. Casques, arceaux et bouchons auditifs individuels à disposition. Agents sensibilisés aux effets du bruit sur la santé et sur les mesures à prendre (en 2007).
Le personnel est-il exposé à des bruits impulsionnels et répétitifs causés par des machines, des outils travaillant par chocs, échappement d'air comprimé, des signaux sonores, d'impacts... ?	x		Compresseur à air situé dans l'atelier bruyant lors de sa mise en route. => Risque non maîtrisé	Maintenance régulière du compresseur.
La communication orale est-elle gênée ?		x		

<b>RISQUE LIE AUX VIBRATIONS</b>				
Risque de lésion tendineuse, musculaire, neurologique ou vasculaire au niveau des membres supérieurs (utilisation d'outils vibrants...) ou du corps entier (conduite d'engins...)				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le personnel est-il exposé à des vibrations du système mains bras : outils pneumatiques à mains (marteau pneumatique, burineur, clés à choc...) ; outils vibrants (ponceuse...) ?	x		Nombreuses activités génératrices de vibrations du système mains bras (machines thermiques aux espaces verts, matériels électroportatifs...). => Risque non maîtrisé	Maintenance régulière des machines thermiques et matériels électroportatifs. Poignées antivibratiles sur la tronçonneuse.
Le personnel est-il exposé à des vibrations du corps entier : conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun...) ou d'engins de chantier (tracteur, tracto-pelle, compacteur, chariots élévateurs...) ?	x		Vibrations générées par la conduite du tracteur et de la tondeuse autoportée. => Risque maîtrisé	Bon état des sièges et entretien régulier. Suspensions hydrauliques. Pressions des pneus vérifiées régulièrement. Réglages systématiques des sièges par les agents selon leurs poids.

<b>RISQUE LIE A L'AMBIANCE CHIMIQUE</b>				
C'est un risque d'asphyxie lié à des interventions dans des milieux pauvres en oxygène.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
L'activité implique-t-elle l'intervention dans des espaces confinés, des lieux à atmosphère contaminée par des émanations, des fumées, des solvants, manque d'oxygène... ?	x		Descente ponctuelle dans les postes de relevage. => Risque non maîtrisé  Travaux de soudure (à l'arc et au chalumeau). => Risque maîtrisé	Intervention à deux lors de certains travaux (relevage des pompes...).  Travaux de soudure : Réaliser en extérieur si possible. Ventilation naturelle importante de l'atelier (ouverte des grandes portes). Masques à poussières FFP3.
Le personnel travaille-t-il en milieu hyperbare, en plongée ?		x		

## RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES

Risque d'infection, d'intoxication, de réaction allergique ou de cancer suite à l'exposition à des agents biologiques.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le personnel a-t-il un travail en milieu de soins (médecin, infirmière, laboratoire...)?		x		
Des travaux funéraires sont-ils réalisés ?		x		Intervention d'une entreprise de fossoyage
Le personnel est-il en contact avec des animaux, des insectes...?	x		Exposition à des insectes (guêpes...) lors des travaux d'espaces verts. => Risque maîtrisé  Capture d'animaux errants (environ 5 chiens /an). => Risque non maîtrisé	Intervention d'une société de destruction des hyménoptères. Trousse de premiers secours avec aspivenin. Chenil adapté. Convention avec un organisme pour la récupération des animaux errants. Suivi médical régulier.
L'activité exige-t-elle le contact avec les déchets, les eaux usées (égouts, stations d'épuration) ?	x		Intervention sur les lagunages et postes de relevage (nettoyage dégrilleur et maintenance). => Risque maîtrisé	Suivi médical réalisé. Installations sanitaires adaptées à disposition. 1 agent formé à la gestion des lagunages (en 2008). Vêtements de travail, combinaison étanche, gants étanches avec manchettes, bottes de sécurité.
Le personnel travaille-t-il dans un restaurant ?		x		

## RISQUE LIE A L'AMBIANCE THERMIQUE

C'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises, coup de chaleur, maladies pulmonaires ou ORL...) et la sécurité.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
La température des locaux est-elle inadaptée au travail demandé ?		x	Travaux en intérieur (atelier, bâtiments communaux...) => Risque maîtrisé	Hiver : Locaux chauffés à disposition dans l'atelier (bureau, vestiaires et sanitaires avec ballon d'eau chaude). Bâtiments communaux chauffés. Vêtements de travail chaud (parka, tenue de pluie...) Été : Eau potable à disposition. Vêtements de travail légers (tee short, casquette...)
L'activité exige-t-elle des travaux extérieurs (intempéries, gel, courants d'air, chaleur...) ?	x		Travaux réguliers en extérieur. => Risque maîtrisé	Hiver : Locaux chauffés à disposition dans l'atelier (bureau, vestiaires et sanitaires avec ballon d'eau chaude). Vêtements de travail chaud (parka, tenue de pluie...) Été : Eau potable à disposition. Vêtements de travail légers (tee short, casquette...).
Le personnel travaille-t-il en ambiance froide (chambres froides, congélateurs...) ?		x		
Le personnel travaille-t-il en ambiance chaude (fours, étuves, chaudières...) ?		x		

<b>RISQUE LIE A L'ECLAIRAGE</b>				
C'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent d'accident (chute, heurt ...) ou d'erreur.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Le poste de travail est-il insuffisamment éclairé pour l'activité exercée (plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être puissant) ?		x		Eclairage naturel important de l'atelier (plaques translucides). Eclairage par néons de l'atelier et des locaux sanitaires. Eclairage d'appoint au dessus de l'établi. Lampe torche puissante rechargeable.
L'éclairage est-il éblouissant (lampe nue, rayonnement du soleil...) ?		x		
Les zones de passage (allée, escalier...) sont-elles peu ou pas éclairées ?		x		Eclairage de la cour par des spots.

<b>RISQUE LIE AUX RAYONNEMENTS</b>				
Risque d'atteinte locale (peau - œil) ou générale avec effets irréversibles possibles. Le risque est fonction de la dose absorbée.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
L'activité implique-t-elle l'utilisation de laser (médical ou industriel) ?		x		
Des sources de rayonnement ionisant : radiographie médicale, industrielle... sont-elles utilisées ?		x		
Le personnel est-il exposé à des rayonnements Ultra Violet (UV) : soudage à l'arc... ?	x		Travaux de soudure à l'arc. => Risque non maîtrisé	Masque de protection à serrête avec écran teinté et occultation automatique. Vêtements de travail, tablier de protection et gants avec manchette. 1 agent formé aux techniques de soudage (en 2007)
Le personnel est-il exposé à des rayonnements Infra Rouge (IR) : soudage au chalumeau, forge... ?	x		Travaux au chalumeau. => Risque maîtrisé	Lunettes de protection enveloppantes à verres teintés. Vêtements de travail, tablier de protection et gants avec manchette. 1 agent formé aux techniques de soudage (en 2007)

<b>RISQUE LIE A L'HYGIENE AU TRAVAIL</b>				
C'est un risque sanitaire lié au non respect des règles d'hygiène élémentaires. Pour certaines activités (restauration, agroalimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.				
Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Y a-t-il une absence de sanitaires ou des sanitaires insalubres ?		x		1 WC et 1 urinoir dans les sanitaires. 1 Lavabo avec eaux chaude équipé d'un distributeur de savon et d'essuie-mains en papier.
Y a-t-il une absence de douches pour travaux salissants ou insalubres ?		x		1 douche à disposition.
Y a-t-il une absence de vestiaires ?		x		1 vestiaire à disposition avec armoires individuelles à double compartiment par agent.
Les vêtements de travail sont-ils non portés ou lavés irrégulièrement ?		x		Un contrat de location entretien a été conclu avec une société.
Les agents fument-ils sur les lieux de travail ?	x		Les agents et le public fument à l'extérieur. => Risque maîtrisé	Interdiction de fumer dans l'atelier, les locaux sanitaires les véhicule (utilitaire et tracteur). Panneaux d'interdiction de fumer affichés. Cendrier extérieur à l'entrée des locaux sanitaires.
Y a-t-il une absence de moyens pour les premiers soins et notamment les blessures bénignes ...?	x		Trousse de premiers secours non à jour. => Risque non maîtrisé	Un agent est titulaire du PSC 1. Un défibrillateur est installé à l'entrée de la mairie.
Les locaux sont-ils insalubres ?		x	Ventilation mécanique permanente (VMC) non entretenue. => Risque non maîtrisé	Entretien quotidien des locaux par les agents (planning écrit). Ventilation mécanique permanente (VMC) dans les locaux sanitaires.
Les agents s'alimentent-ils sur les lieux de travail ?	x		Un agent mange ponctuellement sur place. => Risque maîtrisé	Local (bureau) avec table, chaises, évier, frigo et micro ondes.

## RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

C'est un risque de noyade pour les personnes travaillant à proximité d'un plan d'eau

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Des travaux sont-ils réalisés à proximité de plan d'eau, mer, rivières, piscine...?		x		
L'activité exige-t-elle la présence du personnel à proximité de stations d'épuration, lagunes...?	x		Intervention sur les lagunages. => Risque non maîtrisé	Bordures de lagunes bâchées et périphérie pierrée. Perche télescopique pour les prélèvements d'eau et la mesure de la transparence de l'eau. 2 agents sur 3 savent nager.

## RISQUE LIE AU PUBLIC ET AUX USAGERS

C'est un risque d'atteinte physique et/ou psychologique lié au contact avec du public ou des usagers de la collectivité.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Les agents sont-ils confrontés à des comportements d'incivilités (menaces, insultes...)?	x		Ponctuellement par des usagers. => Risque maîtrisé	Échanges avec élus et entre agents du service sur les situations délicates.
Les agents sont-ils victimes d'agressions physiques ?		x		Présence de collègues à proximité.

## RISQUE LIE A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

C'est un risque pouvant être à l'origine de stress, de surmenage débouchant éventuellement sur des phases de démotivation, de dépression. C'est un facteur relativement fréquent d'accident ou d'erreur (accumulation de fatigue, précipitation...).

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
Y a-t-il du personnel à des postes de travail isolé ?	x		Travaux ponctuels réalisés seul. => Risque non maîtrisé	Un téléphone fixe à l'atelier. Un téléphone portable de la commune. Travaux réalisés fréquemment par équipe de deux ou de trois.
Le travail est-il réalisé en flux tendus, à la quitte ?		x		Horaires de travail fixes.
Le travail est-il effectué dans l'urgence ?		x		Planification des travaux en concertation avec l' élu chargé du service.
L'information des nouveaux agents (saisonnier...) est-elle inexistante ?		x		Les plus jeunes travailleurs ont plus de 18 ans. Formations au poste assurées par le responsable du service.

## RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Risque d'accident lié à la coactivité entre plusieurs entreprises ou entre la collectivité et les entreprises.

Exemples de situations dangereuses	Danger existant		Observations, commentaires	Description des dispositions actuellement en place pour limiter le risque
	OUI	NON		
La collectivité fait-elle intervenir des entreprises extérieures ou d'autres collectivités pour des opérations d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux, d'installation de luminaires, de gardiennage... ? (plan de prévention)	x		Intervention régulière d'entreprises extérieures (électricité, couverture, éclairage public...). => Risque non maîtrisé	
Des fournisseurs viennent-ils charger et/ou décharger des marchandises ? (protocole de sécurité)		x		
Des travaux dits "par point chaud" (meulage, soudage...) sont-ils réalisés par des entreprises extérieures ? (permis de feu)		x		

## RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECRAN

C'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut être à l'origine de maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques).

Sans objet				
------------	--	--	--	--

## PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION : SERVICE ADMINISTRATIF

Unité de travail : SERVICE ADMINISTRATIF

Date : 01/01/2011

Ordre de priorité	Risques	Situations dangereuses identifiées	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation	Observations, commentaires
1	Chute de plain pied	Câbles électriques au sol dans couloir de circulation du secrétariat	Changer de place le bureau afin de se rapprocher des prises électriques. Si impossible, installer un goulotte de protection	Février 2011	Resp service admin et tech + agents admin	
2	Produits et substances dangereuses	Raticide à distribuer. Absence de la Fiche de Données de Sécurité (FDS)	Récupérer auprès du fournisseur la FDS pour connaître la conduite à tenir en cas d'ingestion accidentelle, les conditions de stockage	Février 2011	Resp service tech + fournisseur	
3	Hygiène au travail	Trousse de premiers secours non à jour	Mettre à jour la trousse et assurer un suivi annuel. Désigner une personne responsable du suivi	Février 2011	Resp service admin	Grouper commande avec les autres services
4	Organisation du travail	Surcharge de travail occasionnelle en fonction des dossiers à traiter	Renforcer l'effectif pour des besoins occasionnels	Mars 2011, selon besoins	Resp service admin + Elus + agents admin	Contacteur service "missions temporaires" du CDG 50
5	Intervention d'entreprises extérieures	Entreprise de nettoyage des vitres (travaux dangereux)	Réalisation du plan de prévention	Courant 2011	Resp service admin et tech + Elus + ACMO + entreprises	Prévoir dans cahier des charges des futurs marchés
6	Intervention d'entreprises extérieures	Livraisons du fuel de chauffage	Réalisation d'un protocole de sécurité	Courant 2011	Resp service admin et tech + Elus + ACMO + entreprise	Prévoir dans cahier des charges des futurs marchés
7	Manutention manuelle (coupure)	Ouverture avec cutter des cartons (ramettes, fournitures)	Acquisition de deux couteaux de sécurité. 1 couteau pour films et liens plastiques et 1 couteau à lame rétractable automatique pour cartons	Début 2012	Resp service admin + Elus + agents admin + ACMO	Grouper commande avec les autres services

8	Incendie	Personnel non formé à la manipulation des extincteurs	Former le personnel à la manipulation des extincteurs	Courant 2012	Resp service admin + organisme de formation	Prévoir dans plan de formation 2012. Regrouper avec agents des autres services
9	Incendie	Absence d'exercices d'évacuation	Faire un exercice d'évacuation une fois par an	Courant 2012 (après formation incendie)	Resp service admin + agents admin + ACMO	
10	Chute de hauteur	Marches déformées pour accéder à l'étage	Réfection de l'ensemble de l'escalier	Courant 2012	Resp service admin et tech + Elus	
11	Circulation des véhicules	Personnel non formé à la conduite en sécurité des véhicules	Stages de conduite préventive pour les agents	Courant 2013	Resp service admin + organisme de formation	Prévoir dans plan de formation 2013. Regrouper avec agents des autres services

## PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION : SERVICE TECHNIQUE

Unité de travail : SERVICE TECHNIQUE

Date : 01/01/2011

Ordre de priorité	Risques	Situations dangereuses identifiées	Mesures de prévention envisagées	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation	Observations, commentaires
1	Machines et outils	Tondeuse : L'arrêt automatique du moteur est shunté	Supprimer le shuntage de la sécurité. Prévoir un embrayage de lame sur la prochaine tondeuse (achat prévu en 2012)	Janvier 2011	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	
2	Hygiène au travail	Trousse de premiers secours non à jour	Mettre à jour la trousse et assurer un suivi annuel. Désigner une personne responsable du suivi	Février 2011	Resp service tech	Grouper les commandes avec les autres services
3	Incendie	Bidons de carburant stockés à proximité de l'établi (projections d'étincelles)	Eloigner de l'établi le stockage des carburants	Février 2011	Resp service tech + agents tech	
4	Ergonomie au poste de travail	Utilisation du taille haies	Acquisition d'un taille haie télescopique	Début 2011	Resp de service tech + Elus + agents tech + ACMO	Demander un essai à un fournisseur
5	Ambiance chimique	Descente ponctuelle dans les postes de relevage	Etablir une procédure écrite d'intervention en sécurité. Acheter le matériel nécessaire (détecteur de gaz...)	Courant 2011	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	
6	Environnement aquatique	Interventions sur les lagunages	Intervenir à deux lors des activités présentant un risque de chute (à lister). Faire porter aux agents un gilet de flottaison (50 ou 100 N). Equiper le site d'une bouée et d'une gaffe	Courant 2011	Resp service tech + agents tech + fournisseurs	

7	Organisation du travail	Travaux ponctuels réalisés seul	Avant d'affecter des travaux à un seul agent, évaluer les risques liés à son activité. Selon les risques, prendre des mesures adaptées (travailler par deux, fournir le téléphone portable, assurer une surveillance régulière...)	Courant 2011	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	
8	Machines et outils	Pulvérisateur : Protège cardan usagé	Pulvérisateur : Acheter un nouveau cardan avec protection	Courant 2011	Resp service tech + Elus	
9	Machines et outils	Perceuse à colonne : Absence d'arrêt d'urgence et de protection du mandrin	Perceuse à colonne : Remettre aux normes ou acquérir un nouvel équipement	Courant 2011	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	
10	Chute de hauteur	Agents non formés au montage et démontage	Former deux agents au montage et démontage des échafaudages.	Courant 2011	Resp service admin + organisme de formation	Ajout au plan de formation 2011
11	Chute de hauteur	Echafaudage roulant non vérifié	Faire vérifier l'échafaudage tous les 3 mois par les agents formés. Consigner la vérification dans le registre de sécurité	Courant 2011, après formation échafaudage	Agents formés au montage et démontage des échafaudages	Créer une page spécifique dans le registre de sécurité de l'atelier
12	Manutention mécanique	Transpalette sur chargeur frontal du tracteur. Chargeur non vérifié (clapets de sécurité...)	Vérification annuelle du chargeur frontal	Courant 2011	Resp service tech + Elus + organisme de contrôle	Créer une page spécifique dans le registre de sécurité de l'atelier
13	Manutention mécanique	Palan et élingues non vérifiés	Vérification annuelle du palan et des élingues	Courant 2011	Resp service tech + Elus + organisme de contrôle	Créer une page spécifique dans le registre de sécurité de l'atelier
14	Produits et substances dangereuses	Peintures et solvants classés irritants et nocifs	Recourir dans la mesure du possible à des peintures acryliques. Récupérer l'ensemble des FDS de ces produits. Fournir et faire porter les EPI adaptés (voir FDS)	Courant 2011	Resp service tech + agents tech + ACMO + fournisseurs	
15	Vibrations	Vibrations du système mains bras (machines thermique aux espaces verts, outils électroportatifs...)	Acquérir des sous gants antivibrations	Courant 2011	Resp service tech + agents tech + fournisseurs	

16	Intervention d'entreprises extérieures	Intervention régulière d'entreprises extérieures (électricité, couverture, éclairage public...)	Réalisation des plans de prévention	Courant 2011	Resp service admin et tech + Elus + ACMO + entreprises	Prévoir dans cahier des charges des futurs marchés
17	Chute de hauteur	Plate forme de stockage non sécurisé (absence de garde corps, échelle amovible)	Installer des garde corps (hauteur 1 M avec lisse intermédiaire et plinthes de 15 cm au sol). Prévoir une partie amovible pour stockage avec chargeur. Installer un escalier en bois	Hiver 2011	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	
18	Effondrements et chutes d'objets	Etagères surchargées et encombrées	Assurer un tri et prévoir une organisation de rangement	Hiver 2011	Resp service tech + agents tech	Appliquer la méthode des 5"S"
19	Chute de plain pied	Encombrement (matériaux, produits, matériels...) des locaux	Dégager du temps afin d'assurer un tri, une organisation et un rangement	Hiver 2011	Resp service tech + agents tech	Appliquer la méthode des 5"S"
20	Hygiène au travail	Ventilation mécanique permanente (VMC) non entretenue	Nettoyer et vérifier le bon fonctionnement de la VMC tous les ans	Hiver 2011	Resp service tech + agents tech	Créer une page spécifique dans le registre de sécurité de l'atelier
21	Manutention manuelle (coupure)	Utilisation de cutters	Acquisition de deux couteaux de sécurité à lame rétractable automatique	Début 2012	Resp de service tech + Elus + agents tech + ACMO	Grouper l'achat avec les autres services
22	Chute de plain pied	Huile au sol au pied du bidon	Acheter un bac de rétention avec caillebotis	Courant 2012	Resp de service tech + Elus	
23	Incendie	Bidons d'essence et de mélange non homologués. Absence de rétention.	Acquérir des bidons homologués pour le carburant. Acquérir des bacs de rétention en acier	Courant 2012	Resp de service tech + Elus	
24	Circulation des véhicules et des engins	Manque de lisibilité à l'intérieur de l'atelier entre les zones de parking, les zones de stockage, les zones de travail et les couloirs de circulation du personnel	Matérialiser (ex : peinture au sol) à l'intérieur du garage les zones de parking, les zones de stockage, les zones de travail et les couloirs de circulation du personnel	Courant 2012	Resp service tech + agents tech	

25	Circulation des véhicules et des engins	Absence d'un emplacement pour le parking des véhicules personnels	Aménager et matérialiser (ex : peinture au sol) un parking spécifique pour les véhicules personnels suffisamment grand et séparé de la zone de circulation des engins communaux	Courant 2012	Resp service tech + agents tech	
26	Machines et outils	Absence de notices	Afficher des consignes simplifiées d'utilisation des machines et outils	Courant 2012	Resp service tech + agents tech + ACMO	Voir modèles fiches de poste du CDG 50
27	Agents biologiques	Capture d'animaux errants (chiens)	Former 2 agents aux techniques de capture. Le matériel de capture nécessaire sera acheté en conséquence	Courant 2012	Resp service admin + organisme de formation	Prévoir dans plan de formation 2012
28	Circulation des véhicules et des engins	Personnel non formé à la conduite en sécurité du tracteur et de la tondeuse autoportée	Former les 3 agents au CACES R 372 cat 1 et 8 ou formations équivalentes. Délivrer ensuite des autorisations de conduite par le Maire	Courant 2012	Resp service admin + organisme de formation	Prévoir dans plan de formation 2012
29	Incendie	Personnel non formé à la manipulation des extincteurs	Former les 3 agents à la manipulation des extincteurs	Courant 2012	Resp service admin + organisme de formation	Regrouper avec les agents des autres services. Prévoir dans plan de formation 2012
30	Incendie	Absence d'exercices d'évacuation	Faire un exercice d'évacuation une fois par an	Courant 2012, après formation incendie	Resp service tech + agents tech + ACMO	
31	Bruit	Compresseur à air situé dans l'atelier bruyant lors de sa mise en route	Réaliser un encoffrement acoustique avec porte d'accès. Prévoir un enrouleur mural pour flexible à air comprimé	Courant 2013	Resp service tech + agents tech	
32	Rayonnements	Travaux de soudure à l'arc	Acquérir un écran de protection mobile contre les rayonnements et les projections	Courant 2013	Resp service tech + agents tech + fournisseurs	
33	Manutention manuelle	Nombreuses manutention manuelle d'objets lourds et/ou encombrants	Acquisition d'un camion avec bennes amovibles	Courant 2013	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	Voir document inrs ED 6046

34	Circulation des véhicules et des engins	Personnel non formé à la conduite en sécurité des véhicules utilitaires légers	Stages de conduite pour les 3 agents	Courant 2013	Resp service admin + organisme de formation	Prévoir dans plan de formation 2013
35	Ergonomie au poste de travail	Personnel non sensibilisé aux risques liés à une mauvaise ergonomie des postes de travail	Faire suivre aux 3 agents une formation pour la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) => Cette formation permettra aux agents de repérer ces risques dans leur activité et de proposer des mesures	Courant 2013	Resp service admin + organisme de formation	Regrouper avec les agents des autres services. Prévoir dans plan de formation 2013
36	Machines et outils	Véhicule utilitaire léger : Absence de cloison de séparation entre le poste de conduite et la caisse	Prévoir d'équiper le véhicule d'une paroi de séparation et d'un aménagement de la caisse normalisés. Inclure également des équipements de sécurité (abs, esp, airbags...)	En 2014, lors du renouvellement du véhicule	Resp service tech + Elus + agents tech + ACMO	Voir document inrs ED 6046